

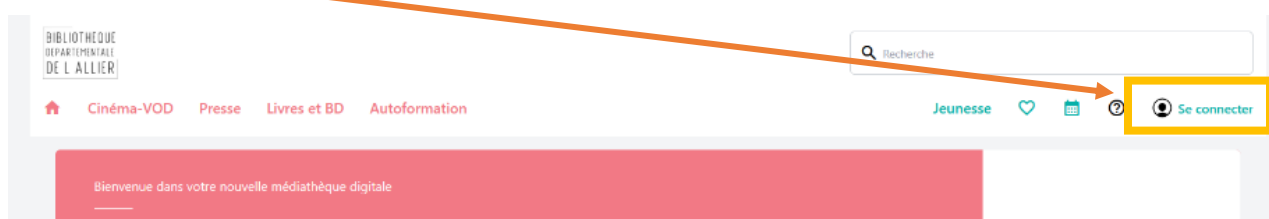
Petit guide d'utilisation de la médiathèque digitale :

Où trouver les ressources ?

L'accès à la médiathèque digitale se fait depuis le portail de la Bibliothèque départementale ou directement sur : <https://mediatheque-digitale.allier.fr/>

Se connecter à la médiathèque digitale :

Cliquer sur « Se Connecter »



Une page de connexion va alors s'ouvrir

A screenshot of the login page for the digital library. At the top is a house icon with colorful dots. Below it, the text reads 'Bienvenue sur La médiathèque digitale'. Then, a link says 'Vous n'avez pas de compte ? Pour vous inscrire, veuillez cliquer ce lien suivant'. Below this is the 'Connectez-vous' section with input fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Se souvenir de moi', and a red 'Se connecter' button. Two orange text boxes with arrows provide instructions: one points to the registration link saying 'Si c'est votre première connexion, inscrivez-vous en ligne depuis le lien', and the other points to the login fields saying 'Si vous avez un compte ouvert : Entrer votre identifiant et votre mot de passe'.

Le formulaire d'inscription :

**Bienvenue sur
La médiathèque digitale**

Prénom : *

Nom : *

Bibliothèque de proximité : *

Abrest ▼

Identifiant (ex : dupont.d) :

L'identifiant est constitué tout en minuscule du nom, d'un point suivi de la première lettre du prénom

Année de naissance : *

Mail : *

Mot de passe : *

Le mot de passe doit comporter au moins 8 caractères et inclure au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

Confirmer le mot de passe : *

Les champs avec un * sont obligatoires

S'inscrire

La bibliothèque à laquelle vous avez votre inscription

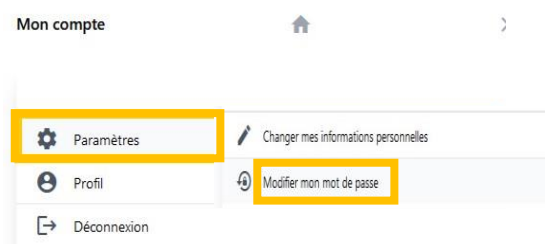
Cet identifiant sera ensuite utilisé pour se connecter sur la plateforme

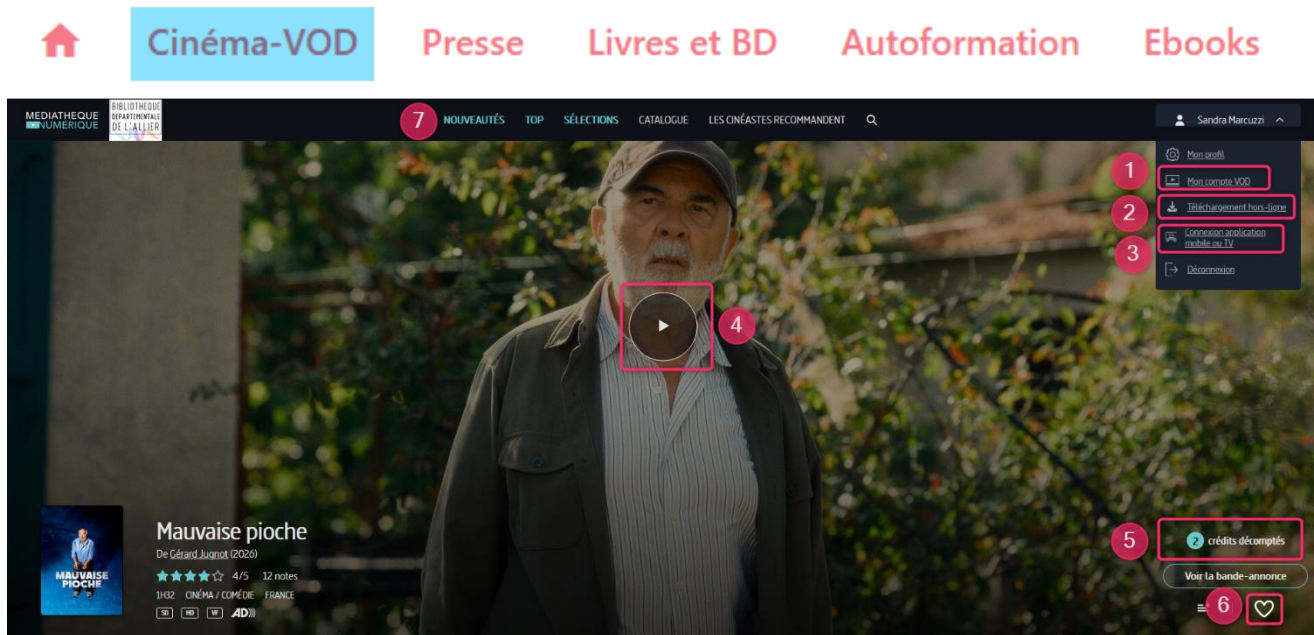
Les champs avec * sont obligatoire

Une fois le formulaire complété, l'utilisateur voit s'afficher une fenêtre lui indiquant que sa demande d'inscription a été envoyée. Cette demande arrive ensuite sur la plateforme d'administration de sa bibliothèque qui devra la valider.

Comment changer le mot de passe utilisateur ?

Pour que ce changement soit pris en compte sur l'ensemble des ressources, il faut le faire depuis le portail d'entrée en cliquant sur **Bonjour XXX**





CINEMA :

- 1** – Mon compte VOD : il vous sera indiqué votre nombre de crédits restants, votre historique de visionnage et vos envies de visionnage.
- 2** – Un guide sur comment visionner les films sur son ordinateur ou téléviseur hors ligne (sans Internet).
- 3** – Se connecter à l'application.
- 4** – Une fois que vous avez appuyé sur la flèche pour démarrer le film celui-ci sera décompté de vos 18 crédits. Il est possible de regarder la bande annonce du film avant de le lancer sans perdre de crédit.
- 5** – Vous disposez de 18 crédits par mois renouvelé tous les 1^{er} du mois.
- 6** – Le nombre de crédit par film est indiqué sur la fiche du film, il va de 0 à 2 selon sa date de sortie au cinéma (moins d'un an : 2 crédits, plus d'un an : 1 crédit, court métrage 0.5 crédit et certains films sont en illimités).
- 7** – Vous bénéficiez d'un large choix de films, de documentaires et de dessins animés à choisir dans le catalogue.

Droits de consultation des ressources pour les bibliothèques du réseau

Toutes les ressources côté formation, livres et presse sont projetables dans votre bibliothèque.

Pour les films de la Médiathèque digitale, vous disposez d'un droit de consultation. Le droit de consultation sur place permet aux usagers de visionner des films au sein de l'établissement :

- Visionnage d'un contenu **sur un ordinateur ou un téléviseur**, de façon individuelle ou en petit groupe,
- Projection de film à des groupes (scolaires...),

Cette projection est ouverte aux **usagers de l'établissement**, à **condition de ne pas en faire la publicité**, à **l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement** : pas de publications sur les réseaux sociaux, sur le site internet de sa structure, sur le bulletin municipal, etc.

Il vous sera toutefois possible, sans visibilité depuis l'extérieur, d'afficher l'annonce de la projection sur une affiche format A4 posée sur votre banque d'accueil ou à l'entrée de l'espace audiovisuel s'il existe.

Ces consultations sur place ne sont pas soumises aux mêmes règles que les projections : **leur nombre n'est pas restreint, et il n'y a pas besoin d'en notifier l'équipe ARTE Médiathèque ni la SACEM.**

Si vous souhaitez organiser une projection publique avec communication, vous devrez nous écrire pour que nous organisions cette projection avec ARTE. Des droits de diffusion pourront alors vous être demandés, et vous devrez faire une déclaration à la SACEM.

EN ILLIMITE

 [Cinéma-VOD](#) [Presse](#) [Livres et BD](#) [Autoformation](#) [Ebooks](#)

Vous pouvez lire en streaming autant de magazines que vous le souhaitez dans tous les domaines.

 [Cinéma-VOD](#) [Presse](#) [Livres et BD](#) [Autoformation](#) [Ebooks](#)

Vous pouvez lire en streaming des BD, des mangas ou des romans sur tablette, smartphone ou ordinateur.

 [Cinéma-VOD](#) [Presse](#) [Livres et BD](#) [Autoformation](#) [Ebooks](#)

Vous pouvez apprendre la musique, des langues, la cuisine, l'informatique ou réviser les cours du primaire au BTS ou encore s'entraîner au code de la route.

 [Cinéma-VOD](#) [Presse](#) [Livres et BD](#) [Autoformation](#) [Ebooks](#)

Vous pouvez télécharger des ebooks sur votre liseuse (sauf sur Kindle). Des guides sont à votre disposition pour vous aider à télécharger les livres. Vous ne pouvez emprunter qu'un seul livre à la fois.

Où trouver plus d'informations sur l'utilisation des ressources ?

Nos partenaires proposent des aides en ligne :

- Pour la partie cinéma : <https://support.vod.mediathèque-numérique.com/hc/fr> ou directement depuis Youtube : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLgqz6iat94ZpdBS-ICEwTYHpbPDARnmWL>
- Pour tout Apprendre : <https://toutapprendre.zendesk.com/hc/fr/categories/15290939825426-Jesuis-un-utilisateur>